

Le Petit Echo

Directeur de la publication : Emmanuel Herbaut, Maire

Disponible sur l'application « ma ville connectée »

Aide à l'achat d'un récupérateur d'eau.

L'objectif est de réduire la consommation d'eau potable par la récupération des eaux pluviales. Seules exigences : le récupérateur d'eau de pluie doit être neuf ou reconditionné d'au moins 1m3. L'acquisition du récupérateur doit être effectuée dans un commerce situé sur le territoire de la communauté d'agglomération. (Facture faisant foi). L'aide forfaitaire s'élève à 70€ par habitation. Un formulaire de demande d'aide vous a été transmis. N'oubliez pas de joindre à la demande, la copie d'un justificatif de domicile ainsi que la facture mentionnant la date d'achat avec les coordonnées du commerce, artisan ou entreprise situé(e) sur le territoire de la CABBALR (La facture doit être postérieure au 1^{er} octobre 2023, et enfin un RIB

Monsieur Bernard BARBRAU, Agent Technique de la Commune a souhaité démarrer un nouveau projet professionnel à compter du 01^{er} Octobre. Nous lui souhaitons de réussir dans ses nouvelles fonctions et le remercions pour la qualité du travail accompli au sein de notre commune qu'il a rejointe en 2010.

Le compostage devient obligatoire en 2024.

A partir du 1^{er} Janvier 2024, chaque citoyen français sera tenu de participer activement à la gestion des biodéchets tels que les épluchures, les coquilles d'œufs, les restes de repas, les mouchoirs et les produits périmés sans emballage. Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, cette initiative vise à valoriser ces matières organiques souvent négligées. Concrètement, cela signifie que chaque ménage devra avoir un bac dédié aux matières organiques telles que les déchets de cuisine (les épluchures, les restes de repas) et les feuilles mortes. La commune a déjà installé des bacs à compost destinés à récupérer les déchets issus de la cantine scolaire.

La Communauté d'agglomération vous aide à vous lancer et simplifier la démarche pour la réservation d'un composteur. Si vous souhaitez acquérir un composteur à prix réduit il vous suffit de remplir un formulaire en ligne et ensuite de vous rendre au rendez-vous fixé pour le retirer.

Rendez-vous sur : demarches.bethunebruay.fr

Déchetterie mobile à CUINCHY.

La déchetterie mobile s'installera le **Mercredi 18 Octobre 2023, de 09h00 à 18h00**, Place Sépard (face à la gare).

Monsieur le Maire, au nom des habitants de Givenchy-lès-La Bassée a remercié vivement Monsieur Dominique DELECOURT, Maire pour ce geste solidaire.



A l'occasion de leur traditionnel banquet, l'association des anciens de Givenchy-Les-La Bassée, présidée par

Jean-Marc DEBOEUF a reçu le 24 septembre 2023 des membres des clubs de Festubert, Haisnes, Hulluch, Annequin lors d'un repas dansant, dans une ambiance de fête et de convivialité.

APPEL A VOLONTAIRES

A l'occasion de la collecte de denrées pour les banques alimentaires, une collecte sera organisée les 24 et 25 Novembre 2023 par la commune. Cette opération se déroulera devant les magasins Lidl et Aldi d'Auchy-les-Mines.

Elle est essentielle puisqu'elle permet de collecter en trois jours l'équivalent de 18 millions de repas et de couvrir 10% des besoins d'approvisionnement.

Si vous souhaitez apporter votre aide, contactez Jacqueline LESAGE au 06-27-48-39-59

Le Mémorial Indien de Neuve-chapelle et le cimetière portugais de Richebourg à l'UNESCO



Le mémorial de Neuve-Chapelle honore la mémoire des soldats indiens morts en France pendant la Première Guerre mondiale, et particulièrement pendant la bataille de Neuve-Chapelle. Le Cimetière Portugais de Richebourg est le seul et unique en France.



Le Comité des Fêtes organise :

HALLOWEEN PARTY

Le samedi 28 Octobre 2023, dès
19h00

Salle des fêtes.

Toutes les informations sur le flyer joint
au bulletin.

MENEZ NOMBREUX !

Projets à l'étude...

La municipalité travaille actuellement sur la création de différents projets liés à l'urbanisme, aux services, aux loisirs et au cadre de vie. Des commissions vont être constituées au sein du conseil municipal afin d'en étudier la faisabilité. L'une d'entre elles s'est déjà réunie le 27 septembre pour évoquer un projet immobilier en lieu et place du terrain de foot. Ce projet a été accueilli favorablement par l'ensemble des élus lors du dernier conseil municipal et a été qualifié d'indispensable et de nécessaire à la vie de notre commune. D'autres suivront : création d'un boulodrome rue des Fontelles et d'une aire de jeux pour les tout petits dans le square qui se trouve en face de la mairie. Nous espérons que ces réalisations puissent voir le jour rapidement. L'équipe municipale est au travail. Nous vous tiendrons informés des suites qui pourront être apportées à ces dossiers. Il a été également décidé lors du dernier conseil municipal de donner une nouvelle affectation à la Maison de l'école qui sera dédiée à l'accueil des associations du village afin qu'elles puissent avoir un espace de travail et d'accueil indispensables à leurs activités. Vous pouvez prendre connaissance des échanges qui ont eu lieu lors du dernier conseil municipal qui s'est déroulé le 14 septembre 2023 en consultant le compte-rendu visible au tableau d'affichage mais également sur l'application « Ma Ville Connectée » et consultable en mairie.

Encart réservé à l'expression des membres de l'opposition :

Le point sur ... le frelon asiatique.

On entend de plus en plus souvent parler du frelon asiatique, qui est apparu en Europe depuis quelques années. Celui-ci est un nuisible pour notre environnement. Il se nourrit à 20 % de fruits et à 80 % d'abeilles et représente donc un risque pour la biodiversité.

Le frelon asiatique est plus petit que le frelon européen. Il mesure de 2 à 3 cm, ses pattes sont de couleur jaune et son corps globalement sombre.

A la fin de l'hiver, la reine va construire un nid d'environ 10 cm de diamètre, bien souvent dans un garage, un abri de jardin. Lorsque celui-ci sera trop petit, elle construira un nid beaucoup plus grand (40 cm de diamètre), souvent en hauteur, dans un arbre.

Si vous constatez la présence d'un tel nid, ne tentez pas d'intervenir par vous-même. **Appelez les pompiers communautaires au 0 800 18 62 18.**

